

2 septembre 2026

Brokers Academy – Examens de distribution d’assurances

Par l’intermédiaire de Becobra, les collaborateurs de nos membres peuvent présenter leurs examens reconnus en matière de distribution d’assurances. Vous choisissez vous-même parmi les sessions d’examen disponibles et pouvez présenter l’examen **chez Becobra à Bruxelles ou en ligne via proctoring**.

Vous trouverez ci-dessous tout ce que vous devez savoir en tant que candidat.

1. Brokers Academy et Becobra

Qu’est-ce que Brokers Academy ?

Brokers Academy est le système d’examen de Becobra, reconnu par la FSMA pour l’organisation d’examens en matière de distribution d’assurances.

Brokers Academy permet d’enregistrer les candidats, de présenter les examens et de gérer les résultats et les attestations.

Quel est le rôle de Becobra ?

Becobra est propriétaire de Brokers Academy et est également reconnu comme centre d’examen.

Becobra organise des examens pour les collaborateurs de ses membres, enregistre les candidats dans Brokers Academy et assure l’organisation pratique ainsi que l’accompagnement des examens.

Vous pouvez présenter un examen auprès de Becobra, **soit à Bruxelles, soit en ligne via proctoring**.

2. Inscription à un examen

Quels examens puis-je présenter via Becobra ?

Becobra organise des examens reconnus en matière de distribution d’assurances. Le programme d’examen comprend quatre modules, subdivisés en examens distincts :

Module 1 – Connaissances de base

- 1.1 Marché de l'assurance et réglementation relative au contrat d'assurance
- 1.2 Législations diverses

Module 2 – Assurances non-vie

- 2.1 Assurances RC et protection juridique
- 2.2 Assurances véhicules automoteurs et assistance
- 2.3 Assurances de choses
- 2.4 Assurances de personnes autres que les assurances vie

Module 3 – Assurances vie en général

- 3.1 Législation applicable et compétences financières
- 3.2 Législation antiblanchiment, marché de l'assurance, régime de pension et règles de conduite

Module 4 – Assurances vie comportant une composante d'investissement

- Assurances vie comportant une composante d'investissement

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs examens, avec un maximum de deux examens par jour.

Tout collaborateur d'un membre de Becobra peut présenter un examen, même s'il n'est pas légalement tenu de démontrer ses connaissances professionnelles au moyen d'un examen.

Quels examens dois-je présenter ?

La nécessité de présenter des examens ainsi que les examens requis dépendent de votre fonction, des activités d'assurance que vous exercez et des éventuelles dispenses dont vous bénéficiez.

Pour une personne en contact avec le public (PCP), la connaissance du Module 1 – Connaissances de base est requise.

Pour les responsables de la distribution (RD), les intermédiaires d'assurance personnes physiques et les dirigeants effectifs qui sont de facto responsables de la distribution d'assurances, le Module 1 est requis, complété par le ou les modules spécialisés correspondant à leurs activités :

- Module 2 pour la distribution d'assurances non-vie ;
- Module 3 pour la distribution d'assurances vie ;
- Module 4, en complément du Module 3, pour la distribution d'assurances vie comportant une composante d'investissement.

Cela ne signifie pas automatiquement que vous devez présenter des examens. Dans certains cas, les connaissances professionnelles requises peuvent être démontrées d'une autre manière, par exemple sur la base d'un diplôme, d'une dispense ou d'un régime transitoire.

Vous avez un doute sur les exigences qui vous sont applicables ? Consultez votre employeur ou les informations de la FSMA correspondant à votre fonction et à votre situation spécifiques.

Que sont les référentiels de compétences ?

Les référentiels de compétences décrivent les connaissances que vous devez maîtriser pour chaque examen. Les questions d'examen sont fondées sur ces référentiels.

Les référentiels de compétences sont adaptés en fonction des modifications pertinentes de la réglementation et d'autres évolutions. Consultez donc toujours les référentiels actualisés sur le site internet de Brokers Academy.

Comment puis-je m'inscrire ?

Vous vous inscrivez directement au moyen du formulaire d'inscription en ligne de Becobra.

Vous choisissez :

- la date et la session d'examen souhaitées ;
- l'examen que vous souhaitez présenter ;
- la langue de l'examen ;
- si vous souhaitez présenter l'examen chez Becobra à Bruxelles ou en ligne via proctoring.

Après votre inscription, vous recevez immédiatement une confirmation. Becobra procède ensuite à votre enregistrement comme candidat dans Brokers Academy.

Puis-je présenter plusieurs examens le même jour ?

Oui. Vous pouvez présenter au maximum deux examens le même jour.

Si vous souhaitez présenter deux examens, vous devez réserver deux sessions d'examen consécutives et sélectionner l'examen souhaité pour chaque réservation.

Dans quelle langue puis-je présenter mes examens ?

Les quatre modules sont disponibles en français et en néerlandais.

En anglais, seuls les Modules 1 et 2 sont actuellement disponibles.

Qui peut présenter un examen auprès de Becobra et combien cela coûte-t-il ?

Les examens organisés par Becobra sont accessibles aux collaborateurs des membres de Becobra.

Aucun frais d'examen n'est facturé.

Puis-je encore modifier mon inscription ?

Oui. Jusqu'à une semaine avant votre examen, vous pouvez modifier ou annuler vous-même votre réservation au moyen du lien figurant dans votre e-mail de confirmation. Vous pouvez alors choisir une autre session d'examen disponible.

Vous êtes empêché moins d'une semaine avant l'examen ? Contactez Becobra dès que possible à l'adresse info@becobra.be. Nous examinerons alors les possibilités encore disponibles.

Que faire si mes données contiennent une erreur ?

Il est important que vos données à caractère personnel soient correctes. Elles sont utilisées pour votre enregistrement, vos résultats d'examen et vos attestations.

Vous constatez une erreur, par exemple dans votre nom, votre prénom ou votre adresse e-mail ? Signalez-la dès que possible à l'adresse info@becobra.be. Becobra veillera à ce que la correction nécessaire soit examinée et, lorsque cela est possible, effectuée.

3. Préparation de votre examen

Comment puis-je me préparer au contenu de l'examen ?

Les examens sont fondés sur des référentiels de compétences définis. Consultez donc toujours les référentiels actualisés correspondant à l'examen que vous souhaitez présenter.

Vous pouvez vous préparer de manière autonome ou suivre une formation.

Becobra n'est pas un organisme de formation. Pour les travailleurs relevant de la Commission paritaire 307 (CP 307), le CEPOM propose des formations gratuites pour les Modules 1 et 2. Le CEPOM organise aussi bien des formations en présentiel que des modules d'e-learning en français et en néerlandais.

Lorsque la formation est organisée par le CEPOM, les examens correspondants sont également organisés par l'intermédiaire du CEPOM.

De quoi ai-je besoin pour une session d'examen en présentiel chez Becobra à Bruxelles ?

Veillez apporter :

- votre carte d'identité en cours de validité ;
- votre ordinateur portable ;
- votre chargeur.

Safe Exam Browser (SEB) est utilisé pour l'examen. Ce navigateur sécurisé doit être correctement installé sur votre ordinateur portable avant l'examen.

Vous ne pouvez pas installer vous-même de logiciel sur votre ordinateur portable professionnel ? Contactez votre service informatique suffisamment à l'avance.

Sans l'installation requise, vous ne pourrez pas présenter l'examen.

De quoi ai-je besoin pour un examen en ligne via proctoring ?

Lors d'un examen en ligne, vous présentez l'examen à distance sous surveillance numérique.

Vous avez besoin des éléments suivants :

- un ordinateur équipé d'une webcam et d'un microphone fonctionnels ;
- un smartphone équipé d'une caméra ;
- un support ou un socle pour poser ou appuyer votre smartphone ;
- une connexion internet stable ;
- Google Chrome ;
- l'extension requise pour ProctorExam ;
- votre carte d'identité en cours de validité.

Testez votre installation suffisamment avant l'examen. Si vous ne pouvez pas installer vous-même des logiciels ou des extensions, contactez préalablement votre service informatique.

Après votre inscription, vous recevrez des instructions techniques détaillées.

Si votre installation technique ne répond pas aux exigences, vous ne pourrez pas présenter l'examen.

À quelles conditions la pièce doit-elle répondre lors d'un examen en ligne ?

Vous présentez l'examen dans une pièce qui :

- est calme et bien éclairée ;
- est rangée ;
- dispose d'une table de travail entièrement dégagée ;
- ne contient aucune autre personne pendant toute la durée de l'examen.

Pendant l'examen, vous devez rester visible par l'intermédiaire de votre webcam. Votre smartphone est également utilisé pour filmer la pièce dans laquelle se déroule l'examen.

Si la pièce ne répond pas aux exigences, vous ne pourrez pas présenter l'examen.

Quelles règles s'appliquent pendant un examen en ligne ?

Un examen en ligne est présenté sous la surveillance d'un proctor, c'est-à-dire d'un surveillant à distance.

Votre identité est contrôlée et, pendant l'examen, vous-même, la pièce dans laquelle vous présentez l'examen et l'écran de votre ordinateur sont notamment surveillés.

Vous devez être seul dans la pièce, rester visible par la caméra et suivre les instructions du proctor. Il est interdit d'utiliser des documents, outils, applications ou pages internet non autorisés.

Vous trouverez l'ensemble des règles applicables aux examens en ligne dans le règlement d'examen, consultable sur le site internet de Brokers Academy. La politique relative à l'intégrité des examens ainsi qu'à la prévention et à la lutte contre la fraude est également applicable. Vous pouvez la consulter sur le site internet de Becobra.

Que faire si j'ai des besoins spécifiques ?

Vous avez besoin d'un aménagement raisonnable en raison d'un handicap ou d'un besoin spécifique ? Contactez-nous le plus tôt possible à l'adresse info@becobra.be.

Nous examinerons ensemble l'aménagement possible dans le respect du règlement d'examen, sans modifier le contenu, le niveau de difficulté ou les connaissances requises pour l'examen.

4. Le jour de votre examen

Quand dois-je être présent ou connecté ?

Votre examen commence à l'heure indiquée.

Vous présentez l'examen chez Becobra ?

Veillez à être présent au moins 15 minutes avant l'heure de début afin que le contrôle d'identité et la préparation technique puissent être finalisés avant l'examen.

Vous présentez l'examen en ligne ?

Connectez-vous au moins 20 minutes avant l'heure de début. Avant le début de l'examen, vous devez obligatoirement effectuer un contrôle du système. Celui-ci vérifie votre ordinateur, votre connexion internet et le logiciel de proctoring et vous laisse le temps de résoudre d'éventuels problèmes techniques avant l'heure de début.

Un retard peut vous empêcher de présenter l'examen.

Comment mon identité est-elle contrôlée ?

Pour chaque examen, vous devez vous identifier au moyen d'une carte d'identité en cours de validité.

Pour un examen organisé chez Becobra, le contrôle est effectué par le surveillant. Pour un examen en ligne, le contrôle d'identité fait partie du processus de proctoring.

Comment se déroule l'examen ?

L'examen est présenté par voie électronique.

Les questions d'examen sont élaborées de manière centralisée par Brokers Academy. Becobra ne connaît à l'avance ni les questions ni la combinaison de questions qui vous seront soumises pendant l'examen.

Le fait de présenter l'examen chez Becobra ou en ligne via proctoring n'a aucune incidence sur son contenu ou son niveau de difficulté.

Quelle est la durée d'un examen ?

Chaque examen dure au maximum une heure. Vous pouvez présenter au maximum deux examens par jour.

Il n'y a pas de durée minimale. Dès que vous avez terminé votre premier examen, vous pouvez, après les étapes techniquement nécessaires au démarrage, commencer immédiatement votre deuxième examen.

Que faire si je rencontre un problème technique pendant mon examen ?

Signalez immédiatement tout problème technique au surveillant ou au proctor et suivez les instructions qui vous sont données.

N'ouvrez pas de votre propre initiative d'autres programmes ou applications et n'interrompez pas l'environnement d'examen, sauf si vous recevez des instructions en ce sens.

L'incident est enregistré. En fonction de la nature du problème, la suite à donner est déterminée conformément au règlement d'examen.

Un incident technique n'entraîne donc pas automatiquement la réussite, l'invalidation ou l'organisation d'un nouvel examen : les circonstances concrètes sont d'abord évaluées.

Comment puis-je joindre le proctor ou le surveillant ?

Avant l'examen

Vous trouverez le numéro de téléphone du proctor dans l'e-mail de confirmation de votre examen. Si vous ne pouvez plus utiliser votre téléphone parce qu'il fait déjà partie du dispositif d'examen pendant le contrôle du système, communiquez avec le proctor au moyen de la fenêtre de discussion située à droite de votre écran.

Pendant l'examen

Dès que l'examen a commencé, vous communiquez avec le proctor au moyen de la fenêtre de discussion située à droite de votre écran.

5. Après votre examen

Quand recevrai-je mon résultat et mon attestation ?

Votre résultat d'examen vous sera communiqué par e-mail dans les jours qui suivent l'examen.

Si vous avez réussi, vous recevrez également votre attestation de réussite par e-mail.

Que se passe-t-il si je n'ai pas réussi ?

Vous pouvez présenter à nouveau l'examen, sous réserve du respect du délai d'attente prévu dans le règlement d'examen.

Vous pourrez ensuite réserver une nouvelle session d'examen disponible via Becobra.

J'ai une question ou une plainte concernant mon examen. À qui puis-je m'adresser ?

Question ou plainte d'ordre pratique

Votre question concerne votre inscription, le lieu, la session d'examen ou l'organisation pratique de votre examen ? Contactez Becobra à l'adresse info@becobra.be.

Vous n'avez pas réussi et souhaitez consulter votre examen ?

Dans les 10 jours ouvrables suivant la communication de votre résultat, vous pouvez demander, de manière motivée, à consulter votre examen. Vous pourrez consulter les questions auxquelles vous avez répondu de manière incorrecte ainsi que les réponses que vous avez fournies.

La consultation a lieu sur rendez-vous auprès du responsable du système d'examen. Les coordonnées de ce responsable figurent sur le site internet de Brokers Academy.

Vous souhaitez contester votre résultat d'examen ?

Après la consultation, vous pouvez introduire, dans un délai de 10 jours ouvrables, une plainte motivée concernant votre résultat auprès du responsable du système d'examen.

Votre examen a-t-il été déclaré invalide, par exemple à la suite d'un incident ou d'un soupçon de fraude ?

Dans ce cas, vous recevrez une décision motivée contenant des informations sur la possibilité d'introduire un recours.

- La procédure complète de consultation, de plainte et de recours figure dans le règlement d'examen.

Où puis-je trouver davantage d'informations ?

La structure des examens, les référentiels de compétences actualisés, les coordonnées du responsable du système d'examen et le règlement d'examen sont disponibles sur le site internet de Brokers Academy. La politique relative à l'intégrité des examens ainsi qu'à la prévention et à la lutte contre la fraude est disponible sur le site internet de Becobra.

Pour toute question pratique concernant un examen que vous présentez via Becobra, vous pouvez nous contacter à l'adresse info@becobra.be.